



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction du pilotage interministériel

### Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

#### **Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement**

#### **Aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire**

#### **Commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE**

#### **Pétitionnaire :**

Direction Générale de l'Aviation Civile – Aéroport de Strasbourg Entzheim – CS 600003 Entzheim – 67836 Tanneries Cedex.

#### **Objet de la demande :**

Projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire.

#### **Dates de l'enquête publique et permanence du commissaire enquêteur :**

Du jeudi 4 janvier 2024 à partir de 9h00 au lundi 5 février 2024 jusqu'à 17h00 (33 jours consécutifs).

M. Joël VENIANT, retraité de la Gendarmerie nationale, commissaire enquêteur titulaire (ou sa suppléante, Mme Bernadette COSTE), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Cosne-Cours-sur-Loire les :

- jeudi 4 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
- lundi 8 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
- mercredi 17 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 26 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
- lundi 5 février 2024 de 14h00 à 17h00

#### **Pièces mises à disposition du public et renseignements :**

Dossier du projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire (comprenant notamment une notice explicative, un plan d'ensemble et un plan de détail).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés à M. Gilles VIGNERON – Direction générale de l'aviation civile – Division régulation développement durable – Aéroport de Strasbourg Entzheim – CS 600003 Entzheim – 67836 Tanneries Cedex (Courriel : gilles.vigneron@aviation-civile.gouv.fr).

#### **Lieu de consultation :**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »,
- dans les mairies de Cosne-Cours-sur-Loire, Saint-Martin-sur-Nohain, Tracy-sur-Loire (Nièvre), Bannay et Saint-Satur (Cher),
- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

**Observations du public :**

Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet dans les mairies citées ci-dessus ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Joël VENIANT à la mairie de Cosne-Cours-sur-Loire, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public,
- par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-psa-aerodromecosne@nievre.gouv.fr](mailto:enquete-publique-psa-aerodromecosne@nievre.gouv.fr).

**Décision :**

À l'issue de la procédure, le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire sera approuvé par arrêté du Ministre en charge de l'aviation civile.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Cosne-Cours-sur-Loire, Saint-Martin-sur-Nohain, Tracy-sur-Loire (Nièvre), Bannay et Saint-Satur (Cher), ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre ([www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").